

Compte rendu de la réunion AMAP'YON du 4 mars 2010

Porteurs du projet présents :Stéphane Poirier, Christophe Meire, Patrice Hurel, Manuella Etrillard, Alexandre Villain, Arnaud Vray, Bernard Milcent

Une soixantaine de personnes étaient présentes (producteurs et futurs amapiens).

20h15. Accueil .

Des bulletins de préinscription et des feuillets sont à la disposition à l'entrée de la salle, pour expliquer la démarche de l'AMAP et présenter l'exploitation maraichère qui fournira l'AMAP.

20h30. Début de la réunion.

Présentation de la soirée et des intervenants par Christophe Meire et Stéphane Poirier.

Intervention de Patrice Hurel (collectif AMAP 44).

La première AMAP de France, les Olivades, a été créée par Daniel Vuillon en 2001.

Le principe de l'AMAP s'inspire des Teikei japonais. Des mères de famille japonaises qui s'inquiétaient de l'augmentation des maladies dues à l'alimentation ont établi une sorte de contrat avec un producteur proche de chez elles. Elles lui achètent sa production à l'avance et lui s'engage à produire des produits sains et de qualité.

Ce principe existe aujourd'hui dans beaucoup de pays (USA, Canada, ...), il a pour but de soutenir une agriculture soucieuse de l'environnement, à échelle humaine.

Une AMAP, c'est un mangeur lié à un producteur par 1 contrat. Le mangeur achète à l'avance une part de la récolte du producteur tout en connaissant les risques (aléas climatiques, ravageurs, ...). L'AMAP, en tant qu'association, n'est là que pour coordonner le projet militant.

On ne peut en aucun cas comparer le prix d'un panier distribué au sein d'une AMAP à celui des produits du marché. Car le prix d'un panier est fixé de façon équitable pour le producteur ainsi que pour le mangeur.

Prix du panier = Charges du producteurs / Nombre de paniers possibles

A noter, qu'aujourd'hui, un producteur sur deux gagne moins que le SMIC, et que leurs revenus ont baissé de 34% en 2009.

Patrice Hurel explique également son rôle en tant que parrain. Il fait partie du collectif AMAP 44 qui s'étonne depuis quelques années du manque d'AMAP en Vendée.

Il souhaite nous accompagner en tant que parrain « mangeur » dans la mise en place de l'AMAP pour que celle-ci parte sur de bonnes bases.

Le principe d'essaimage étant qu'il y aie un parrain pour les mangeurs et un parrain pour le producteur, Leslie et Alexandre (Liligumes) sont parrainées par Christophe et Eve Fischer, producteurs pour une AMAP de l'agglomération nantaise.

21h00 – Témoignages.

Manuella explique, en tant qu'amapienne du pays de Montaigu, elle souhaitait que son fils mange des produits sains et que, au moment où elle se renseignait sur la possibilité d'acheter des légumes bio, le projet de l'AMAP du pays de Montaigu organisait une réunion. Elle a, par la suite, décidé d'y adhérer.

Elle évoque qu'au quotidien, elle ne réfléchit plus à la composition des menus de la semaine mais s'adapte au contenu du panier. Elle a ainsi appris à cuisiner des légumes qu'elle ne connaissait pas. Ce système de panier lui convient parfaitement. C'est notamment la raison pour laquelle elle souhaitait qu'un projet du même type se crée plus près de chez elle, dans le pays Yonnais.

Elle ajoute qu'une AMAP est d'abord une association, et donc qu'il faut qu'elle soit vivante, avec des adhérents qui souhaitent s'impliquer. Cela peut-être en organisant des journées à la ferme avec un pique-nique ou un barbecue.

Alexandre, maraicher à Ste Flaive des Loups (Liligumes), explique leur installation en 2009 avec les aléas qu'ils ont pu connaître.

Les terres étant auparavant des prairies, non cultivées, il a fallu beaucoup de travail avant de les cultiver. L'année 2009 a été assez difficile pour eux (sécheresse, intempéries, ravageurs,...). Ils connaissent maintenant leurs terres.

De plus, leurs parrains du collectif AMAP 44 et d'autres collègues maraichers, ayant plus d'expérience, les ont accompagnés dans la préparation de la saison à venir (conseil sur les choix de culture,...), ce qui leur manquait sûrement pour leur première année.

Avec Leslie, sa compagne et co-exploitante, ils souhaitent faire vivre la ferme (cueillette, visite, ...). L'envie de travailler avec une AMAP vient en partie de là, mais également du fait de pouvoir connaître les consommateurs de leurs produits et d'entretenir une relation de confiance avec eux. Cela valorise leur travail et les motive à produire des légumes et fruits de qualité dans le respect de l'environnement.

Pour eux, l'AMAP est une continuité de leur logique de production (produire bio, vendre local à un prix équitable).

Stéphane évoque le prix du panier (20€) et la possibilité de le partager entre deux familles : soit une semaine sur deux, soit un demi-panier par semaine.

Il explique également que pour profiter éventuellement des infrastructures de la maison de quartier, il est nécessaire de créer une association type loi 1901. Une adhésion annuelle minimum sera demandée de 5€, une adhésion de soutien de 10€ sera possible.

Les adhésions permettront de régler les frais administratifs, acheter les fournitures et le matériel nécessaires pour les distributions de panier (balance, tableaux,...)

21h30 – Questions / Réponses

Comment peut-on adapter la charte des AMAP pour un producteur autre que maraicher ou arboriste, plus précisément producteur de viande ?

La charte a en effet été créée pour les maraîchers et arboristes à la base. Le producteur pour s'adapter doit user de bon sens et respecter la philosophie générale de la charte. Pour permettre une adaptation respectant le sens de la charte, il est nécessaire d'être bien accompagné (parrainage).

Comment intégrer dans le projet AMAP'YON un contrat pain ?

Le problème est que l'AMAP soutient les paysans (producteurs). Le pain peut faire l'objet d'un groupement d'achat. S'il y a un contrat AMAP, il doit être passé avec le producteur et non pas seulement avec l'artisan boulanger.

Les mangeurs de l'AMAP sont-ils tous des convaincus du bio ?

Patrice Hurel évoque l'acceptation des autres, le partage des idées dans une AMAP. Il faut laisser les autres faire leur chemin vers le bio.

Alexandre va-t-il faire de la biodynamie ?

Il n'a pas été bien formé à la biodynamie mais s'engage à se renseigner

Quand commenceront les distributions ?

Il est probable que les distributions commencent aux alentours de la mi-mai. Patrice Hurel explique que le jour et l'heure de la distribution sera fixé pour satisfaire le maximum d'amapiens.

Julien et David, maraichers, souhaiteraient s'installer en AMAP et ignorent comment procéder ?

Il est rappelé qu'une AMAP se construit avec un contrat par maraicher. S'il doit y avoir plusieurs maraichers, il conviendra de créer autant d'AMAP.

Patrice explique les principes d'essaimages d'AMAP (parrainage, mise en lien de producteur et de futurs amapiens,...) Il y aurait un projet de couveuse d'installation agricole avec la région, dans le but d'accompagner l'installation de petites structures.

Question sur le prix du panier : Est-ce que le consommateur riche ira vers maraicher qui a des moyens et les autres vers des maraichers plus pauvres (avec moins de moyens) ? Y a-t-il possibilité de mutualiser (plusieurs producteurs pour lisser les paniers).

Dans le cas d'une mutualisation, il faudrait une structure qui gère les règlements et l'organisation. Ce qui est important, c'est le lien au producteur. Les paniers sont différents d'une ferme à l'autre, il faut l'accepter. Une AMAP a pour principe le maintien du paysan, et pas de se centrer uniquement sur la consommation du panier.

Que contiendra le panier à 20€ ?

On estime un panier pour 4 personnes mangeant régulièrement des légumes pour une semaine.

En fin de réunion, Stéphane évoque les coups de main ponctuels et la possibilité de deux distributions dans la semaine à des points différents si beaucoup de personnes sont intéressées.

22h00 – Pot de l’amitié

Remerciements aux personnes nous ayant aidé pour l’organisation de cette réunion et aux producteurs qui ont fourni les dégustations.

Un très grand merci également à Patrice Hurel (Collectif AMAP 44) pour son intervention particulièrement bien appréciée.

RAPPEL : réunion constitutive de l’AMAP le 25 Mars 2010.